

procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association la Société Française des Infirmier(e)s Anesthésistes

Société Française des Infirmier(e)s Anesthésistes (SOFIA)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 domiciliée

Chemin des prés 38 250 Villard de Lans

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 21 Juin 2018

Le 21 Juin 2018 à 18h , à Cormeray, s'est réunie l'assemblée générale constitutive 01 ci-après relatée pour statuer sur la création d'une association.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance.

Etaient présents :

- PAYET Annabelle
- CLAEYS Nathalie
- CLEMENCEAU Gaëtan
- PHILIPPIEN Bruno
- CLAIRET Rémi
- JACQ Alexandre
- BASSEZ Arnaud
- BRAULT Damien

Du fait de leur éloignement géographique, la participation de certains membres est assurée par visioconférence.

L'assemblée générale désigne monsieur BRAULT Damien, en qualité de président de séance et madame PAYET Annabelle en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- le projet de statuts de l'association ;

DB

AP

- le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation de l'objet de l'association : création d'une société savante d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômés d'Etat.
- présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement : Cf règlement intérieur et statuts.
- constitution de l'association
- présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- pouvoirs à accorder en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'objet de l'association, la structure proposée pour l'association, son organisation et son fonctionnement, après quoi il invite les membres de l'assemblée à s'exprimer. Une discussion s'engage.

Puis, le président de séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.

1. Première résolution – Constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est : Société Française des Infirmier(e)s Anesthésistes (SOFIA).

Son objet est :

- Société savante d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômés d'Etat.

Son siège social est fixé : Chemin des prés 38 250 Villard de Lans .

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901. Elle disposera donc de la personnalité morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution – Adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée générale ayant voté en faveur de cette résolution deviennent membres de l'association.

3. Troisième résolution – Nomination des membres du conseil d'administration

Le président de séance rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies dans les statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en

DB

AP

qualité d'administrateurs, pour une durée fixée à un an à partir de la date de parution officielle de l'association :

- BASSEZ Arnaud : Président
- PAYET Annabelle : vice-présidente
- BRAUT Damien : secrétaire
- CLAIRET Rémi : Secrétaire adjoint
- CLEMENCEAU Gaëtan : trésorier
- PHILIPPIEN Bruno : trésorier adjoint
- JACQ Alexandre : directeur de communication
- CLAEYS Nathalie : chargée de communication

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

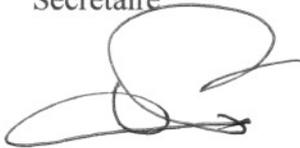
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité et de demande d'attribution d'un numéro SIREN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

BRAULT Damien
Secrétaire



PAYET Annabelle
vice-présidente



DB

AP